



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Maire de Châtel annonce la reprise des activités des services municipaux dès le 11 mai prochain. Cette décision a été prise au regard de l'organisation des conditions de travail qui a été mise en œuvre au sein de la collectivité et qui permet d'assurer la sécurité de nos agents. Les postes administratifs resteront pour la plupart en télétravail et ce jusqu'à la levée de l'Etat d'urgence sanitaire du pays.

La reprise reste en mode dit dégradé car l'accueil du public ne sera pas encore possible en mairie. L'accueil se fera cependant sur rendez-vous et imposera aux administrés d'être munis d'un masque et de se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la mairie.

Le standard téléphonique et les courriers sont traités habituellement et sans rupture comme ce fut le cas tout au long de la période de confinement.

Après une concertation engagée auprès des familles par sondage et, du directeur de l'école, l'école élémentaire de Châtel va rouvrir ses portes aux élèves de la classe de M. Bertrand Lecureur, qui assure les niveaux Ce2, CM1 et CM2. A partir du 12 mai prochain, 13 enfants vont donc suivre les cours en présentiel les mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine, pendant que le reste de la classe fera le travail à la maison. Le lundi étant le jour de décharge du directeur, tous les enfants resteront à la maison. Le gouvernement avait précisé que le retour en classe se ferait sur la base du volontariat des familles mais en respectant un protocole sanitaire strict.

Les enseignants qui ne peuvent pas assurer la reprise des cours en présentiel, assureront la continuité pédagogique telle qu'elle a été mise en place dès le confinement de la mi-mars.

Pour les familles dont les parents doivent reprendre leur activité professionnelle et n'ayant pas de possibilité de garde, la commune met en place sur inscription en place limitée un service d'aide aux devoirs. Ce service consiste à encadrer et aider les enfants dans leurs apprentissages scolaires et faire le travail demandé. Cela concerne 8 enfants.

Les services annexes à la vie scolaire (cantine, garderie périscolaire) seront assurés pour les parents dont l'activité professionnelle le justifie, ou en recherche active d'emploi. Ces inscriptions aux services municipaux ont eu lieu avant le 4 mai pour permettre leur organisation dans des conditions optimales de sécurité et de confort. Une foire aux questions a été ouverte pour permettre aux familles d'avoir une idée précise de l'organisation du service.

Le transport scolaire ne sera pas organisé au regard du faible effectif inscrit. Enfin, la crèche accueillera, aussi dès le 12 mai, 13 petits dont les parents travaillent.

Du côté culturel et sportif, la bibliothèque rouvre le prêt de livres. La vieille douane rouvrira ses portes après le 13 juin (fermeture annuelle). Les aires de jeux rouvriront également dès le 11 mai et seront désinfectées 2 fois par le service communal de la propreté. Cependant il est fortement conseillé aux parents de désinfecter avant et après chaque passage de leur enfant

sur les agrès. Pour la pêche, une prévente des titres de pêche sera mise en œuvre fin mai. Toutefois, un seul concours sera organisé en fin de saison. Les activités estivales autour du lac rouvriront progressivement à partir du 14 juillet et selon un protocole de désinfection du matériel mis à disposition.

Les cours de l'école de musique sont tenus en distanciel mais le spectacle de fin de saison prévu initialement en juin 2020 sera reporté à une date ultérieure (fin d'année 2020 ou juin 2021).

Le parking souterrain ouvrira ces portes à partir de cet été, au 14 juillet.

Le marché hebdomadaire va rouvrir également le 13 mai prochain avec application des gestes barrières et un sens de déplacement à l'intérieur du marché pour éviter aux personnes de se croiser.

Enfin la distribution de masques s'organise et un formulaire sera à remplir en ligne sur le site internet de la mairie à partir du 12 mai prochain, une personne par foyer sera admise à venir chercher sur rdv pris avec l'accueil de la mairie les masques pour la famille (adultes). Pour les cas particuliers des personnes isolées, le service population assurera la distribution en fonction des personnes inscrites sur le registre dédié.

Enfin, pour les personnes n'ayant pas accès à internet, un formulaire sera à disposition dans les commerces de proximité du village, tabac presse, boulangeries et pharmacie. Ce formulaire une fois rempli devra être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie et la commune prendra contact pour organiser le rdv.

\*\*\*\*\*

La commune de Châtel  
Renseignements complémentaires au 04 50 73 23 98  
Et à [mairie@mairiedechatel.fr](mailto:mairie@mairiedechatel.fr); Nicolas Rubin, Maire